AIDE AU TRANSPORT DES APPRENTIS DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE

3 aides sont accordées aux apprentis pour favoriser leur autonomie, leur mobilité et l'accès à l'emploi dont l'aide au transport, elle est cumulable avec l'aide au transport aux particuliers :

- Aide forfaitaire au transport calculée à partir d'un barème kilométrique sur la base : «Domicile/CFA» de 0 à 200 € en fonction de la distance parcourue

https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=858

Conseil Régional des Hauts-de-France:
151 avenue du président Hoover
59555 - Lille
https://www.hautsdefrance.fr/